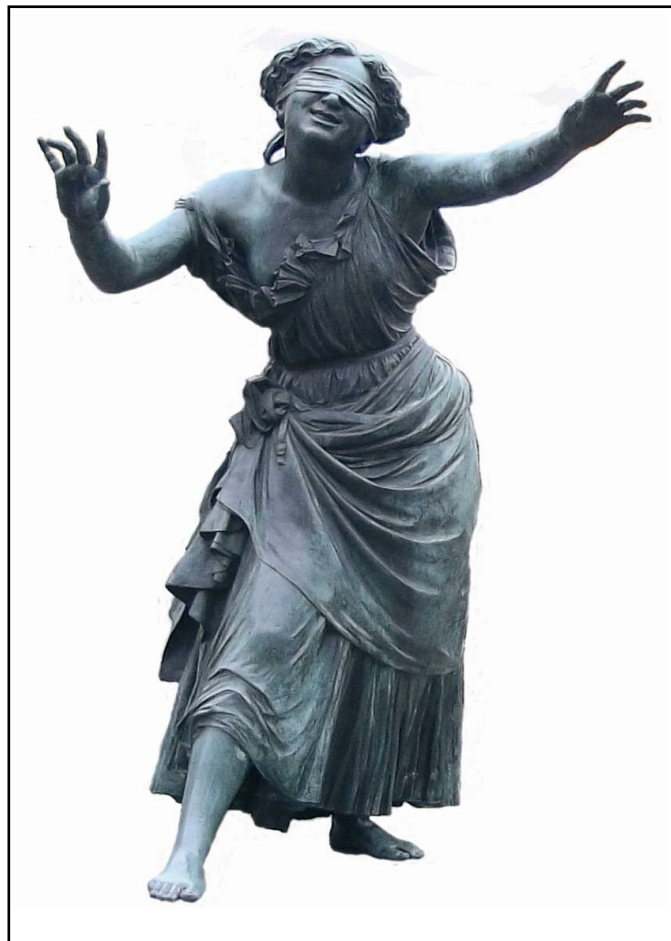


48^e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE NORMANDIE

16-19 octobre 2013, Bellême

Etre femme(s) en Normandie

Communications



Congrès organisé par :

FSHAN

Ville
de
Bellême



Avec le soutien :



Mercredi 16 octobre 2013

Ouverture du congrès :

M. Alain LAMBERT, président du Conseil général de l'Orne, représenté par M. Jean-François de CAFFARELLI, conseiller général du canton de Bellême.

M. Vincent SEGOUIN, Maire de Bellême.

M. Michel GANIVET, Président des Amis du Perche de l'Orne.

M. François NEVEUX, Président de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie.

Conférence inaugurale

Sylvie STEINBERG (Maître de conférences en Histoire à l'université de Rouen – GRHis), *Femmes en Normandie : acquis et perspectives de recherche*.

PORTRAITS DE FEMMES

1. **Daniel DESHAYES** (société historique de Lisieux), « *La dame vicomtesse de Blangy* », *dame de compagnie de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI*.

Antoine Le Viconte de Blangy (Blangy devenu Blangy-le-Château en 1875), marié en 1646 à Anne-Claude du Breuil devint en 1659 le premier de cette grande famille normande à posséder la baronnie de Blangy, à la suite de l'héritage qu'en fit son épouse après le décès, en 1657, de son oncle Robert du Breuil, précédent seigneur de Blangy. Cette famille donna de grands militaires à la France et plusieurs de ses membres côtoyèrent de très près et à différents titres la famille royale.

Le 4 février 1784, un de leurs descendants, Pierre-Henri Le Viconte, épouse Claudine d'Estampes, fille de Louis Omer et petite fille de Roger d'Estampes, marquis de Mauny (Seine-Inférieure). Depuis 1783, elle était dame de compagnie de Madame Élisabeth, la sœur de Louis XVI. Elle bénéficiait pour cette royale distinction de 4 000 livres par an, comme l'indique *l'Etat des appointements payés aux dames* (15 dont la « vicomtesse de Blangy ») *que Sa Majesté a nommées pour accompagner Madame Elisabeth* (15 mai 1785 au 14 mai 1786). Elle eut le rare honneur d'être présentée au roi en 1784, peu après son mariage et obtint la même année un congé d'un mois pour visiter sa belle-mère, Anne Le Berseur de Fontenay, châtelaine de Saint-Marcouf (Manche). Un de leurs trois enfants, Xavier, eut pour parrain le comte de Provence et pour marraine, Madame Élisabeth, frère et sœur de Louis XVI. L'été, elle quittait les fastes de Versailles pour le calme du château familial de Mauny où elle séjourna également sous la Révolution, pendant l'émigration de son mari. Arrêtée, elle fut libérée par l'action de la population. Elle repose dans le caveau familial de l'église de Fontaine-Étoupefour, à proximité de Caen.

2. **Edwige LABESSE** (Amys du Vieil Eu, Les Amis du Musée Louis-Philippe et du château d'Eu), *Portraits de femmes normandes par une voyageuse anglaise en 1818*.

Eliza Stothard vient de se marier et effectue un voyage en France en guise de voyage de noces, d'avril à novembre 1818. Ses observations consignées en lettres destinées à ses parents et amis fournissent un portrait de la femme normande rencontrée à Dieppe, Eu, Caen, Rouen, Bayeux et Avranches, étapes au cours desquelles elle se mêle à la foule dans les auberges, dans les rues, dans les églises et couvents.

Ces carnets de voyage tracent des portraits intéressants dans leur contexte historique, à un moment où les Anglais reprennent les routes de France qu'ils avaient désertées avec la Révolution.

3. **Alain LALISSE et Chantal LEPOUTRE** (Amis du site de Genêts, de ses environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel), *Etre femme d'un marin terre-neuvas granvillais dans les années 1920*.

La communication relate la vie de Louise Gouix, ma grand-mère, née Levillayer (1886-1941), dont les parents étaient marchands de poisson à Brécey. Jeune et charmante vendeuse, elle tient la boulangerie de

Genêts. Zacharie Gouix, marin pêcheur, et le plus fin régatier en doris de le Baie du Mont-Saint-Michel, lui rend visite, l'épouse. En fait, c'est Louise qui mènera la barque (le doris) familial.

Ensemble, ils partent pour Cherbourg où Zacharie est marin à l'Arsenal. Il embarque dans la Marine nationale pendant la guerre de 1914-1918. Louise rejoint alors Genêts. Après sa démobilisation, Zacharie s'embarque à Granville pour la grande pêche à Terre-Neuve. Louise, tout en poursuivant son commerce, échange de nombreuses lettres avec Zacharie. Comme toutes les femmes de terre-neuvas granvillais, elle assure la vie familiale pendant les mois d'absence de son mari. Elle vit dans la crainte que cette mer cruelle lui ravisse son mari perdu avec son doris dans les brouillards de Terre-Neuve.

La communication rappellera la vie d'une femme de marin à Cherbourg avant la guerre de 1914-1918, puis sa vie de femme de terre-neuvas dans les années 1920. Elle évoquera l'origine de la pêche morutière à Granville, le rôle du Carnaval lors du départ de la flotte pour les bancs, pour venir en aide aux familles des marins perdus en mer lors de la grande pêche.

4. **Monique LARRAS** (Amis de Bernay, Amis des Monuments et Sites de l'Eure), *Madame le Carpentier de Sainte-Opportune (1831-1939), une mémoire du Pays d'Ouche et la doyenne des Français en 1937.*

Anne, Joséphine, Amica Le Carpentier de Sainte-Opportune, née Molin, naquit le 13 octobre 1831 au château de Beysat près de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme). Elle quitte à 13 ans son département, avec sa mère et sa sœur Léontine, pour rejoindre Paris et compléter ses études à la pension de Mmes de Villeneuve, fort réputée à l'époque pour la qualité de son enseignement.

En 1848, à 16 ans, elle voit la Révolution et assiste au pillage des Tuileries. En 1850, les deux sœurs épousent les deux frères Roger et Albert Le Carpentier de Sainte-Opportune. On se recevait aussi bien à Paris qu'à Saint-Quentin-des-Isles, résidence de vacances dans l'Eure et qui deviendra sa résidence définitive en 1857. Ainsi, elle côtoie Gabriel de Bonneval, directeur du Haras du Pin, Achille Périer de la Genevraye, qui fonda un élevage de chevaux et fut aussi à l'origine de la « Société normande d'encouragement », ainsi que la famille de Broglie et la comtesse de Pange.

Le 21 janvier 1871, Bernay est occupé après des combats violents contre les Prussiens. La ville devait être incendiée. Mme de Sainte-Opportune se rendit auprès du duc de Mecklembourg, au château de Broglie, et obtint que Bernay ne soit pas brûlé et que le tribut soit réduit. En 1881, s'ouvre la ligne ferroviaire Bernay-Broglie-Échauffour qui traverse les propriétés des familles Sainte-Opportune et Latham, qui seront en partie expropriées. Puis viennent les épreuves de la Première Guerre mondiale et les deuils. De 1919 à 1939, elle reçoit régulièrement son voisin Jean de La Varenne. Grâce à sa mémoire prodigieuse, elle est la source d'une documentation exceptionnelle utilisée dans plusieurs romans. D'une grande générosité, elle fait des dons en terre et beaucoup de bienfaits. Elle repose dans le carré familial, dans le cimetière de Saint-Quentin-des-Isles.

5. **Jean-Pierre RAUX** (Société libre de l'Eure, Cercle généalogique de l'Eure), *Les Ébroïciennes dans la toponymie d'Évreux.*

Canal de la Reine-Jeanne, rue du Moulin-l'Abbesse ! Ces deux appellations plusieurs fois séculaires s'inscrivent dans l'histoire d'Évreux : la légende autour d'une reine de France et comtesse d'Évreux au XIV^e siècle, et le poids de l'abbaye bénédictine Saint-Sauveur. Outre ces cas, quelle importance la toponymie ébroïcienne réserve-t-elle aux femmes ?

Parmi plus de 550 noms de voies publiques, Évreux compte 256 hommes pour seulement 29 femmes et d'abord des célébrités souvent honorées : Jeanne d'Arc (rue nommée en 1957, quartier de Navarre), Georges Sand (1964, la Madeleine), Dulcie September (1988, Navarre), Camille Claudel (1992, Saint-Michel), Colette, Louise Michel, Édith Piaf, Elsa Triolet et Marguerite Yourcenar (1994, Nétreville), Simone de Beauvoir et Nathalie Sarraute (2000, centre ville), Hélène Boucher (2004, la Madeleine), Victoria Mxenge (2010, la Madeleine), et aussi Madeleine Renaud, Françoise Amiot, Olympe de Gouges. S'y ajoutent trois couples : Pierre et Marie Curie (1956, le Clos-au-Duc), Frédéric et Irène Joliot-Curie (1964, la Madeleine), Camille et Lucile Desmoulins (1989, Nétreville), le mari précédant toujours son épouse !

Parmi les noms de personnes liées à la ville, on compte 73 hommes et 10 femmes. Chacune de ces Ébroïciennes de naissance ou d'adoption doit cette reconnaissance à sa générosité ou à celle de sa famille envers la ville : Désirée Piedfer (1905, centre ville), Louise-Jenny de Borville (1910, centre ville), Louise Berton veuve Portevin (1908, la Madeleine), Marie-Rosalie Bottolier (1935, la Madeleine), Blanche Barchou (1939, Navarre), et même Joséphine de Beauharnais (1810, centre ville). Deux femmes ont été réunies à leur époux déjà titulaire d'une voie : Louise-Eugénie Lelièvre (1945, centre ville) et Adélaïde Janin (2003, centre ville). S'ajoutent à cette liste Alberte Lanesval (2002, centre ville), martyre héroïque en 1944, ou encore Solange Baudoux dont la maison des arts porte le nom depuis 2010. Je souhaite évoquer ces Ébroïciennes et les circonstances de l'hommage rendu par leurs concitoyens.

Jeudi 17 octobre 2013

FEMMES ET CULTURE

6. **Isabelle BARRÉ** (société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Société Barbey d'Aurevilly),
Les femmes dans l'univers aurevillien.

On se souvient des formules lapidaires de Barbey à l'encontre des femmes. Celui qui ose écrire : « *en fait de femmes, c'est dans les huîtres que l'on trouve les perles* », semble avoir éprouvé surtout un souverain mépris pour celles que l'on appelait à son époque, « des bas bleus ». Ces pionnières livrent les premiers combats féministes et osent réclamer le droit au divorce et le droit de vote.

Mais si l'on oublie les vitupérations de Barbey contre de telles exigences et que l'on se plonge dans son univers romanesque, l'on découvre un univers féminin subtilement analysé. Devant un foisonnement bigarré d'héroïnes, il s'agit de cerner différents types de femmes.

Certaines situations sont récurrentes. Ainsi, au travers de l'œuvre, retrouve-t-on des portraits d'aristocrates, veuves et riches. Elles ont de ce fait, un statut particulier. Tout autre est celui de l'ensorcelée, Jeanne de Feuardent, qui, victime de la tourmente révolutionnaire, se mariera dans la roture. Elle deviendra « *maîtresse Le Hardouey* », l'épouse d'un riche paysan normand.

Ce destin d'exception dans l'œuvre, ne peut nous faire oublier les nombreux portraits de jeunes filles issues de la noblesse. Leur éducation bâtie sur des conventions, leur mariage arrangé ou non, leur donneront-ils les armes nécessaires pour aborder un monde masculin à la fois cruel et dominateur ? À ces jeunes filles, apparemment stéréotypées, le narrateur oppose la vie atypique de Hauteclair, jeune fille sans fortune et maître d'escrime.

Enfin, l'une des richesses de l'œuvre aurevillienne, c'est d'avoir su regarder et peindre de grandes figures du monde paysan.

Dans *L'ensorcelée*, au hasard d'une croix de cimetière, l'on rencontre Nonon Cocouan, « couturière en journée ». Cette charmante commère ne fait-elle pas partie de « ces poétesses au petit pied qui aiment les récits ? ». Plus sombre sera le portrait de La Clotte, cette paysanne au passé sulfureux surnommée « la garce de Hautmesnil ». En revanche, la Malgaigne, croisée dans *Un prêtre marié*, s'impose tout au long du roman par son don de voyance. Cette supériorité éloigne d'elle tous les prétendants. Enfin, le plus beau modèle de fidélité paysanne reste sans doute Agathe que nous découvrons dans *Une Histoire sans nom*. Cette servante au grand cœur rayonne de bonté.

Barbey se plaît essentiellement à peindre les femmes de l'aristocratie parisienne et provinciale. Quand il pose son regard sur une silhouette du peuple, seules les paysannes du Nord Cotentin fixent son attention. À partir de ces figures connues ou entrevues, il recrée tout un monde qu'il fait partager.

7. **Étienne FAISANT** (Société des Antiquaires de Normandie, Société d'Histoire et d'Archéologie normandes), *Femmes maîtres d'ouvrage dans la Normandie d'Ancien Régime.*

Conçue en complémentarité avec celle de Julien Deshayes, qui se concentrera sur le cas particulier des veuves de Valognes, cette communication s'attachera, à partir d'exemples pris dans toute la région, à examiner sur une échelle plus large le rôle dans le domaine architectural des femmes commanditaires.

Il est ainsi aisé de repérer les édifices réalisés pour des femmes en leur nom propre : veuves – qui seront évoquées par des exemples de nature différente de ceux retenus par Julien Deshayes –, religieuses ou encore épouses séparées de biens. Mais, outre ces situations bien connues, il faut souligner l'importance des interventions des épouses dans les chantiers menés par leurs maris : elles ont souvent pu être à l'origine de cette entreprise et quelques rares témoignages attestent de leur implication dans la gestion quotidienne des travaux. Enfin, et surtout, on peut mettre en évidence dans certains cas comment elles firent elles-mêmes construire sous le nom de leurs époux, prenant la décision d'ouvrir le chantier, travaillant avec les architectes, déterminant les formes du nouveau bâtiment, et même fournissant l'argent nécessaire.

On peut ainsi recenser de très nombreuses femmes maîtres d'ouvrage, réparties dans toutes les classes et les milieux sociaux, dont le nombre contraste avec le silence sur ce sujet des publications sur l'histoire de l'architecture normande. Il convient donc de remettre en lumière leur contribution essentielle, trop souvent négligée, mais aussi de montrer comme leurs contributions, notamment financières, n'allaient pas sans poser de délicats problèmes juridiques si leurs maris mouraient avant elles.

8. **Julien DESHAYES** (Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, Société des Antiquaires de Normandie), *Les veuves et la construction d'hôtels particuliers à Valogne sous l'Ancien Régime*.

L'étude historique et architecturale des nombreux hôtels particuliers édifiés à Valognes (50) au cours des XVII^e et XVIII^e siècles conduit à constater le rôle important exercé par les veuves issues de l'aristocratie. Leur implication en ce domaine ressort en particulier de l'étude des sources notariales, permettant, d'une transaction à l'autre, de suivre l'évolution du bâti et de la valeur des biens fonciers. C'est ce phénomène d'affirmation des femmes en tant que commanditaires de demeures nobles urbaines que nous souhaitons exposer et tenter d'explicitier.

9. **Marie-Pierre BOUET** (Société des Antiquaires de Normandie), *Les premières femmes antiquaires*.

La Société des Antiquaires de Normandie fut fondée par Arcisse de Caumont en 1824. Exclusivement composée de membres masculins à ses débuts, nous nous attacherons à mettre sous la lumière les premières femmes à y être admises. Quand apparurent-elles ? Comment se passa leur entrée ? Qui étaient-elles ? Épouse de, fille de, sans aucune parenté avec l'un des membres ? Combien furent-elles ? Quel fût leur rôle ? Simples auditrices ou auteurs de travaux scientifiques ?

Nous serons amenés à établir une comparaison à la même époque avec d'autres sociétés comme l'Académie de Caen ou la Société française d'Archéologie.

Enfin, nous ne pourrons qu'évoquer la place des femmes actuellement au sein des sociétés savantes.

10. **Monique REMY-WATTÉ** (Centre de Recherches archéologiques de Haute-Normandie, Société normande d'Études préhistoriques), *Etre archéologue au féminin en Normandie au XIX^e siècle*.

Le XIX^e siècle voit le développement de l'archéologie : historique dès le début du siècle et préhistorique, perçue comme telle, à partir des années 1860. Cela entraîne bien évidemment l'accroissement des connaissances scientifiques mais se traduit aussi sur un autre registre : l'archéologie devient la pratique d'une frange de la population, certes numériquement limitée, mais nettement plus nombreuse que les antiquaires des siècles précédents.

Ce nouveau monde des archéologues est très largement un monde d'hommes, que ce soit individuellement ou dans le cadre des sociétés savantes ; pourtant quelques femmes participent à cette activité nouvelle, de manière souvent occultée mais parfois plus affirmée.

La Normandie, engagée précocement et de manière particulièrement active dans ce processus, constitue donc un cas pertinent pour étudier cette question. On peut y observer effectivement différents profils de femmes impliquées à divers niveaux en archéologie.

11. **Yves MARION** (Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Amis de l'ancienne Baronnie de Néhou), *Une Normande à la Sorbonne : Madeleine Deries, première femme à obtenir, en France, en 1923 un doctorat ès Lettres, mention Histoire.*

Le baccalauréat est une vieille institution. Longtemps les femmes en sont tenues à l'écart, moins, semble-t-il, par la volonté du législateur que par le poids des mentalités. L'université repousse fermement les inscriptions féminines et le baccalauréat, précisément, est le premier grade universitaire permettant l'accès aux bancs des facultés. La barrière sera franchie en 1861 par Julie-Victoire Daubié, une Vosgienne. L'une des premières Sévriennes, promotion 1882, est originaire de la Manche. Néanmoins, il faut attendre 1885 pour que l'université de Caen accepte d'admettre une femme et c'est une Parisienne.

Si la mémoire collective nationale a bien intégré le souvenir de la première femme bachelière, qui se souvient de celle qui a eu le privilège d'être la première à se voir décerner le titre de docteur ès lettres, mention Histoire ? Peu de personnes apparemment, pas davantage dans sa région que dans son département d'origine ! Pourtant, elle est normande, originaire de Saint-Lô, le chef-lieu du département de la Manche. Après une licence de lettres obtenue à Caen et des études à la Sorbonne sous la direction d'Alphonse Aulard, c'est en 1922, que Madeleine Deries, une Saint-Loise, aura ce privilège. L'événement est salué partout comme l'aboutissement d'une longue démarche d'émancipation féminine. Les amis, la presse, la communauté tout entière ne ménagent pas leurs congratulations hautement méritées. Ses thèses ont été publiées chez Picard : *Le district de Saint-Lô pendant la Révolution* et *L'école centrale de la Manche à Avranches*, à quoi il convient d'ajouter quelques articles d'un incontestable intérêt historique.

Madeleine Deries représente à nos yeux, cette longue revendication légitime d'égalité des sexes devant la connaissance. La jeune Saint-Loise, de ce point de vue, à la manière d'un guide de haute montagne, est une ouvreuse de voie. À tout le moins, le parcours de Madeleine, exemplaire à plus d'un titre, méritait bien qu'on s'y attarde quelque peu. Pour ajouter à la pertinence de l'entreprise, la jeune femme, née en 1895, pleinement inscrite dans la vie locale Saint-Loise et Caennaise du début du XX^e siècle, va également vivre intensément les événements liés à la Grande Guerre avant de rejoindre Paris et sa prestigieuse université, la Sorbonne, tout en éprouvant les heurs et malheurs de la vie conjugale et de la maternité.

Cette histoire racontée à Mona Ozouf, puis à Michelle Perrot et à Rebecca Rogers, elles se sont toutes les trois montrées fort intéressées par ce parcours qui touche à l'accession des premières femmes aux études supérieures. Cette communication se propose de tenter de dissiper le silence qui entoure curieusement ces pionnières oubliées.

12. **Benoît NOËL** (Le Pays d'Auge), *La Trouvillaise Juliette Toutain-Grün, pianiste, compositrice et modèle d'exception de la Belle Époque.*

Qui se souvient de Juliette Toutain-Grün (1877-vers 1948) dont la candidature au Grand Prix de Rome de Composition Musicale, concours jusqu'alors réservé aux hommes, souleva, en 1903, un débat passionné jusqu'à susciter des questions à la Chambre des Députés ? Juliette Toutain est la fille de Théodorine Poret-Toutain qui vendait des pianos à Paris et à Trouville. Théodorine tenait un salon musical où elle accueillit Jules Massenet, Reynaldo Hahn ou Théodore Dubois. Dans ce salon, Juliette donne ses premières auditions. En 1896, elle obtient un premier prix de piano au conservatoire suivi de quatre autres : accompagnement, orgue, harmonie et composition, ce dernier prix étant obtenu dans la classe de Gabriel Fauré.

En 1898, Juliette se produit à plusieurs reprises, notamment deux fois à la Société des Beaux-Arts de Caen. En 1900, elle joue à l'Exposition Universelle et en 1901 à l'église Notre-Dame de Bon Secours (Trouville) aux côtés de Nadia Boulanger. En 1903, elle compose des accompagnements au piano pour des poèmes de Robert de La Villehervé. Les Salons Malakoff (Paris) accueillent en 1908 ses *Danses antiques* et celles de la fameuse Mata Hari. En 1909, elle signe l'accompagnement musical du film muet *L'enfant prodigue* de Georges Berr. Au printemps 1910, elle joue la partie clavecin de l'opéra *Thérèse* de Jules Massenet au Théâtre de Monte-Carlo puis, en août, sa *Cantate pour la béatification de Jeanne d'Arc* célèbre l'inauguration trouvillaise de la statue de Jeanne d'Arc par Charles Desvergnès. Cette même année encore, Enoch édite ses *Menottes* ou *Dix morceaux très faciles pour l'apprentissage du piano*. Au printemps 1915, elle présente à Monte-Carlo ses compositions : *Nuit d'Orient* et *L'Oiseau bleu*. En 1920, elle donne un récital d'œuvres de Chopin, Fauré et Debussy à Buenos Aires. En 1923, elle accueille avec son mari, le peintre

Jules Grün (1868-1938), Camille Saint-Saëns en leur manoir des Girouettes du Breuil-en-Auge. De Grün, elle est par ailleurs, de 1904 à 1934, le modèle favori en une valse éblouissante de robes moirées.

FEMMES EN POLITIQUE

13. **Bernard BODINIER** (Société d'Études diverses de Louviers) et André GOUDEAU (Cercle d'Études vernonnais), *Dans les sociétés populaires de l'Eure, des femmes en Révolution.*

Sous l'Ancien Régime, les femmes n'ont pas de droits politiques, pas plus d'ailleurs que les hommes mais, sur le plan civil, elles sont des mineures, sauf lorsqu'elles sont célibataires ou veuves. Certaines obtiennent toutefois le droit de vote pour les élections aux États généraux de 1789 et font entendre des revendications proprement liées à leur état. Bien entendu, aucune n'est élue et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (que féminisera Olympe de Gouges) les laisse en situation d'infériorité sur le plan civil et ne leur donne aucun droit politique (décision du 22 novembre 1789). Cela ne les empêche pas de se sentir concernées et de participer aux événements révolutionnaires, n'hésitant pas à manifester, à utiliser la violence armée, à intercepter des convois de blé...

Exclues du droit de vote, elles sont cependant qualifiées de « citoyennes » et s'intéressent à la vie politique et aux différentes manifestations civiques. Elles fondent à l'occasion des clubs politiques, ce qui n'est pas le cas dans l'Eure, où elles se contentent d'assister aux réunions, de faire des offrandes de bijoux ou charpie, de participer aux cérémonies patriotiques. A Breteuil et surtout à Vernon, elles jouent cependant un rôle plus important. Elles sont aussi victimes, comme à Bernay, de violentes attaques personnelles qui visent cependant tout autant leurs maris, à travers des chansons satiriques.

14. **Bernard BODINIER** (Société d'Études diverses de Louviers), *Les communautés religieuses de l'Eure entre Révolution et Séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

En nationalisant les biens de l'Église (2 novembre 1789), l'Assemblée nationale constituante bouleverse les conditions de la vie matérielle des ecclésiastiques, d'autant que leurs biens mobiliers et immobiliers sont mis sous scellés et bientôt aliénés. Mais elle ne s'arrête pas là : elle supprime les ordres monastiques (13 février 1790), sauf les communautés enseignantes ou hospitalières, et interdit les vœux perpétuels, ce qui ne peut que réduire de façon drastique le nombre des religieux qu'on encourage à se disperser et à prendre l'état laïque. Ceux qui veulent rester en communauté peuvent toutefois se regrouper dans quelques maisons. Par ailleurs, la constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 avait réorganisé le clergé et prévu d'accorder une pension à ceux et celles qui prêteraient le serment de fidélité à la nation. Après l'interdiction de porter l'habit (avril 1792), la fermeture de tous les couvents est décrétée le 1^{er} octobre suivant. Le clergé d'Ancien Régime a donc vécu.

Comment toutes ces décisions sont-elles appliquées dans l'Eure, en particulier à l'égard des communautés de femmes qui ne souffraient pas du même discrédit que les moines ? Combien étaient-elles à la veille de la Révolution ? Quel était le patrimoine immobilier et mobilier de leurs maisons ? Qu'en est-il advenu ? Comment les moniales ont-elles traversé la période révolutionnaire ? Certaines réussissent à préserver un semblant de vie commune qui leur permet de faire renaître leur communauté dès le début du XIX^e siècle et de reprendre leur activité enseignante ou hospitalière. Les contemplatives attendront en général la Restauration pour se réinstaller ou fondant parfois de nouveaux couvents. Dans quelles conditions se firent ces installations et réinstallations que la séparation de l'Église et de l'État en 1905 a pu irrémédiablement compromettre ?

15. **Chantal CARPENTIER** (Cercle d'Action et d'Études normandes), *Pauline Roland, une femme engagée.*

Marie Désirée Pauline Roland est née à Falaise le 7 juin 1805. Elle n'a marqué l'histoire ni par sa vie, ni par ses écrits. Cependant, depuis sa mort à Lyon, en 1852 (à son retour de déportation en Algérie), son nom apparaît régulièrement dans les ouvrages sur le socialisme et les débuts du féminisme. On peut citer notamment un poème de Victor Hugo dans *Les Châtiments ; Pauline Roland. Socialisme et féminisme au*

XIX^e, par Édith Thomas, en 1956 ; ou encore *Pauline Roland ou comment la liberté vint aux femmes*, par Benoîte Groult, en 1991.

Durant sa courte vie, cette jeune femme fut institutrice et collabora à de nombreux journaux. Elle fut l'une des créatrices de l'Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes. Surtout, adhérant très jeune aux idées saint-simoniennes, elle essaya de vivre sa vie en conformité avec ses principes. Elle est considérée comme un précurseur du féminisme. Sa volumineuse correspondance permet de suivre l'évolution de ses engagements. Cette normande exaltée, parfois naïve, mais toujours fidèle à ses principes, est aussi en adéquation avec les idées nouvelles qui apparaissent au XIX^e siècle, à l'ombre de George Sand, Flora Tristan, Pierre Leroux... Elle mérite donc bien d'être évoquée pendant ce congrès évoquant le genre féminin en Normandie.

16. Claude CORNU (Société d'Études diverses de Louviers), *Etre femme politique en Normandie : l'exemple du département de l'Eure, de la III^e à la Ve République.*

Lieu de pouvoir, le monde politique a longtemps tenu les femmes à l'écart de l'exercice des responsabilités. L'Eure, département modéré, ne déroge pas à la règle et peut, à cet égard, servir d'exemple. Non sans paradoxe. Avant la guerre, à une époque où les femmes n'étaient ni électrices ni éligibles, Mendès France, maire de Louviers, fait partie de ces élus qui souhaitent, dans la mesure compatible avec la loi, leur permettre de jouer un rôle au sein des municipalités : en 1936, il décide de faire élire au suffrage universel complet, c'est-à-dire par les hommes et par les femmes, six conseillères adjointes, appelées à participer à toutes les commissions comme aux séances plénières avec une entière liberté de parole. En 1941, le gouvernement de Vichy procédera à la nomination de femmes dans les communes de plus de 2 000 habitants.

En revanche, à partir de 1945, alors qu'elles disposent enfin du droit de vote, elles vont, dans la pratique, se trouver exclues des fonctions électives, quels que soient le poste ou le type de scrutin. Les rares fois où elles sont candidates, elles le sont à un rang, dans des formations ou dans des circonscriptions où elles n'ont pratiquement aucune chance d'être élues. De 1945 à l'aube du XXI^e siècle, en plus d'un demi-siècle, on ne compte, dans l'Eure, que deux femmes députés, le temps d'un unique mandat, et dix conseillères générales. Au lendemain des municipales de 1971, 3 % seulement des nouveaux maires sont des femmes. La loi du 6 juin 2000 sur la parité et celles qui l'ont suivie ont-elles réellement modifié la situation ? En dépit d'améliorations indéniables, les failles des textes – rien n'est prévu en ce qui concerne l'accès aux fonctions exécutives – et les échappatoires possibles contribuent à maintenir la domination masculine. Il reste encore un long chemin à parcourir.

17. Jean BABOUX (Cercle d'Études vernonnais), *Représentations iconographiques d'une femme guerrière et sainte : les souvenirs de la dévotion rendue à Jeanne d'Arc dans les églises de l'Eure.*

Durant la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, Jeanne d'Arc fut l'objet d'une grande dévotion populaire. Pendant la Grande Guerre, elle symbolisa la France. Alors vivace, ce culte entraîna les paroisses dans l'achat de statues d'art saint-sulpicien que nous retrouvons aujourd'hui dans les églises rurales, posées en hauteur sur un socle scellé dans le mur : elles ne suscitent plus guère l'attention des fidèles aujourd'hui. Ces statues présentent Jeanne d'Arc à pied le plus souvent, comme une guerrière, avec une armure. Ce sont des productions de plâtre, en série, peintes de couleurs vives, d'inspiration naïve. Dans certains sanctuaires urbains, des œuvres originales plus coûteuses décorent quelque autel. Dans d'autres églises, seules les cartes postales rappellent la présence d'une statue de Jeanne d'Arc durant la Belle Époque : cette disparition démontre l'évolution des esprits depuis près d'un siècle. Cette communication permettra également de présenter un précieux vitrail johannique de style art déco aux portes de la Normandie.

Vendredi 18 octobre 2013

FEMMES, ACTIVITE ECONOMIQUE ET TRAVAIL

18. Jean-Louis ROCH (Université de Rouen), *Femmes et métiers dans les villes normandes au Moyen-Age*.

Les recherches des historiennes anglo-saxonnes (Daryl Hafter, Clare Crowston, etc...) ont insisté sur l'originalité rouennaise au XVIII^e siècle, la cité des corporations féminines. On cherchera ici à remonter le temps et à éclairer le rôle des femmes dans le monde professionnel à une époque, le Moyen Âge, où il demeure davantage obscur. Les sources médiévales sont en effet rares et dispersées ; la région rouennaise sera privilégiée. Au-delà des sources réglementaires (statuts professionnels), il faudra approcher davantage la réalité, à partir d'autres sources. Les sources fiscales ou les testaments, ailleurs si utiles, sont ici presque absents ; restent les sources judiciaires et les sources notariales.

Reconstituer, à partir de bribes éparses, l'importance des femmes sur le marché du travail : l'accès à l'apprentissage, l'accès au marché ou le maintien dans la sous-traitance, le rôle réel des veuves poursuivant les affaires de leur mari, la manière dont est gérée la répartition des tâches dans le couple, comment fonctionne la division sexuelle du travail. La coutume normande n'est pas *a priori* favorable aux femmes, mais elle leur laisse des espaces de liberté, dont elles vont savoir user. Au moment où se renforcent les corporations à dominante masculine, les femmes, dans certains secteurs, s'organisent elles-mêmes et accèdent à l'autonomie ; elles n'hésitent pas à aller en justice pour défendre leurs intérêts : on les trouve dans l'alimentation, dans le commerce, dans les industries du vêtement, le travail du lin et de la soie, mais aussi dans d'autres activités plus spécifiquement masculines, comme la draperie ou l'orfèvrerie. Dans une société encore très patriarcale, le travail féminin reste le plus souvent invisible. On utilisera ici les plus petites anecdotes pour tenter d'y apporter quelques lumières. Et peut-être entrevoir certaines évolutions, à la fin du Moyen Âge et au début des temps modernes.

19. Béatrice ZUCCA MICHELETTO (GRHis, Université de Rouen), *Formation des filles et marché du travail à Rouen au cours du XVIII^e siècle*.

Ma communication se propose d'interroger le lien entre travail et formation des femmes à Rouen au cours du XVIII^e siècle. Les recherches de Daryl Hafter (*Women at work in Preindustrial France*) se focalisent principalement sur les corporations féminines rouennaises. La chercheuse américaine s'interroge sur le rôle et la signification politique de ces corporations, sur leur fonctionnement et sur les conflits qui les traversent. Ma recherche aborde le sujet sous un autre angle, c'est-à-dire en montrant les spécificités de la formation féminine, et notamment de celle encadrée par les principales corporations rouennaises au cours du XVIII^e siècle.

La présente communication portera donc sur les modalités de déroulement et la chronologie des parcours de formation. En premier lieu, il s'agira d'étudier les réseaux sociaux qui assurent le déroulement de l'apprentissage et, ensuite, d'évaluer la durée de cette formation, compte tenu aussi des règlements corporatifs et des différences entre les corporations. Dans le cas de corporations mixtes (comme pour les rubaniers-ères), une comparaison entre filles et garçons sera également développée. Dans un deuxième moment, il s'agira de présenter quels sont les engagements des filles et des maîtresses dans les contrats d'apprentissage (tâches, rémunérations, vie quotidienne, etc.). Finalement, mon intervention s'interrogera sur le destin de ces jeunes femmes : à quel moment et comment obtiennent-elles la maîtrise ? Et surtout quelles sont les possibilités qui s'ouvrent à toutes celles qui n'arrivent pas à devenir maîtresses du métier (comme c'était le cas pour la plupart) ? Est-ce que cela est lié à une spécificité du marché du travail rouennais ou est plutôt une condition commune aux apprenti(e)s ? Et quelles sont les conséquences pour leurs parcours professionnels ?

20. **Virginie LEMONNIER-LESAGE** (Université de Rouen), *L'engagement de la femme pour son mari dans l'ancien droit normand*.

On connaît la rigueur du droit normand vis-à-vis de la femme mariée. La femme est « sous couverture de baron » et, de ce fait, souvent qualifiée d'incapable par les juristes normands.

Par ailleurs, « bien de femme ne peut se perdre » et les anciens coutumiers posent le principe d'une inaliénabilité absolue des biens dotaux. Si l'étau de cette inaliénabilité se desserre au XVI^e siècle et si le Parlement finit par admettre une inaliénabilité relative, jamais il n'infléchira sa jurisprudence quant à l'application rigoureuse du sénatus-consulte Velléien. Cette règle romaine interdisait à la femme de s'engager pour un tiers ou pour son mari. Les notaires du royaume font souvent renoncer la femme à cette protection et Henri IV abolit le Velléien en 1606. Le Parlement de Rouen maintiendra pourtant sa position rigoureuse : la femme normande ne peut pas s'engager, engager ses biens, ni les hypothéquer pour son mari. Les commentateurs normands saluent cette fermeté.

Pourtant, si l'on se penche sur les actes de la pratique, force est de constater que les femmes s'engagent pour leurs maris ; pour la gestion quotidienne du patrimoine, mais aussi parfois pour des affaires de plus haute importance, pour une meilleure gestion du patrimoine des époux ou pour la bonne santé du commerce du mari. Mais les juristes veillent et la femme saura jouer de cette protection qu'elle écarte ou revendique à sa guise !

21. **Thérèse-Marie HÉBERT** (GRHis et CRAHAM, Universités de Rouen et Caen), *Femme de potier, potière ou maîtresse-femme ?*

Quand on cherche dans les archives des renseignements pour une étude, on tombe toujours sur des hommes. Les rôles de taille indiquent les chefs de famille qui ne sont des femmes que si elles sont veuves. La plupart des actes de toute nature concernent des hommes. Pourtant parfois, dans la haute-justice par exemple, on rencontre des femmes à la personnalité affirmée. Les actes du tabellionage montrent également des femmes qui gèrent leurs affaires et semblent ne pas s'en laisser compter.

À Martincamp, une femme n'est indiquée comme potière, fait rarissime, que si son mari potier est mort. Les femmes sont pourtant au cœur d'une stratégie familiale complexe. L'endogamie dans les familles de potiers est largement majoritaire. Pour les parents potiers, le choix des parrains et marraines de leurs enfants n'est pas neutre. Souvent, l'épouse d'un maître potier est marraine de nombreux enfants d'ouvriers potiers. Cependant, pour devenir potier, il faut posséder certaines qualités. En l'absence de réglementation rigide, à chaque génération, des glissements s'opèrent. Si on n'est pas né dans une dynastie potière, épouser une fille ou une veuve de potier peut être un moyen d'être introduit dans le métier.

On peut aussi s'interroger sur la participation concrète des femmes à la production. Pour l'Ancien Régime, c'est pratiquement impossible à savoir. Elles avaient forcément une part active dans l'activité de la poterie, mais les potiers sont aussi la plupart du temps des agriculteurs, principalement des herbagers, et ce sont peut-être elles qui assurent la continuité de cette activité. Certaines se sont spécialisées comme nourrices des enfants placés par l'hospice de Rouen, et remplacés au fur et à mesure qu'ils mouraient.

Au XIX^e siècle, à partir du moment où la poterie décline (vers 1840), les listes nominatives de recensement apparaissent et montrent des professions bien différenciées pour les épouses et filles de potiers. Elles sont souvent ménagères, couturières. Alors que les femmes de la famille d'un maître potier participent à l'activité de l'entreprise, celles d'ouvriers potiers ont une autre source de revenu salarié. Enfin, sur les trois entreprises qui ont subsisté jusqu'à la fin du siècle, deux étaient tenues par des veuves de maîtres potiers qui continuaient l'entreprise avec l'aide de leurs fils. Au décès de leurs mères, les garçons ont cessé l'activité.

22. **Elisabeth GAUTIER-DESVAUX** (Amis du Perche, Patrimoine de Saint-Mard), *Femmes de tête et de cœur : Marie-Anne Vimont et Marie Élisabeth Desjardins, négociantes en dentelle et en vin à Bayeux, d'après une correspondance inédite (1775-1820)*.

Le fonds Vimont, confié pour microfilmage aux Archives du Calvados en 1974 et classé par l'auteur lors de son stage d'application de l'École des Chartes, contient une pépîte épistolaire : la correspondance échangée entre Nicolas Vimont, négociant en dentelles et en vin à Bayeux, et sa femme, Marie-Anne Le Boulanger, de 1795 à 1818 (date de la mort de Nicolas), et surtout entre Marie-Anne et sa fille aînée, Marie-

Élisabeth, de 1795 à 1820 (date de la mort de Marie-Anne). À cette correspondance familiale et professionnelle tout à la fois, s'ajoutent les échanges entretenus avec plusieurs clients et amis, en une période particulièrement troublée dont plusieurs missives se font l'écho.

Riche de 63 pièces, dont 3 non datées, cette mine de renseignements porte témoignage de la part majeure prise par la mère et sa fille dans ce négoce, tout d'abord concentré en places de Caen et de Guibray, puis à Paris où Nicolas et Marie-Anne se rendent régulièrement (sauf durant la Terreur). Son intérêt réside dans l'extraordinaire enchevêtrement des registres de discours, du plus intime (joies et tristesses familiales, éducation, santé, alimentation, mode vestimentaire,...) au plus sèchement professionnel (commandes, livraisons, comptabilité ...), en passant par des considérations sur le climat, les récoltes, le contexte économique ou, à mots couverts, politique.

Aux côtés de leurs époux respectifs, Nicolas Vimont, dont l'activité première s'était déployée dans le commerce des draps et des toiles à Bayeux avant de s'étendre à celui des dentelles et du vin, et Jean-Louis Desjardins, fils d'un vigneron de Messas, près d'Orléans, associé à son beau-père pour ce double négoce, ces femmes de tête et de cœur, à la plume alerte, jouent un rôle extrêmement actif dans l'entreprise familiale dont elles orientent les choix stratégiques.

23. **Aline COURET** (Amis du Perche), *La vie des nourrices des enfants de l'Assistance publique de Paris dans le canton de Bellême de 1906 à nos jours.*

La tradition de faire appel aux femmes de Normandie pour nourrir et garder les enfants remonte à plusieurs siècles. Il y eut plusieurs catégories de nourrices : certaines dites « sur place » allaient à Paris dans les familles. Celles qui restaient en Normandie pouvaient assurer la tenue d'une ferme. La majorité des nourrices est issue du milieu rural, et souvent de mère en fille.

En 1920 le docteur Boutron, maire de Bellême commence à organiser le fonctionnement de l'accueil nourricier autour de sa ville. En 1926, un médecin de l'Assistance publique de Paris, lors d'une visite de contrôle, crée à Bellême « un petit centre d'élevage ». Sous ce nom, un groupe de nourrices de Bellême travaille exclusivement pour les enfants « assistés » de Saint-Vincent de Paul à Paris. Épaulées par un médecin et des infirmières, les nourrices s'adaptent de façon positive au suivi que l'on attend d'elles : être présentes pour les besoins de l'enfant sans prendre la place de la mère absente, ce qui n'est pas toujours facile.

Ce travail apporte aux femmes l'autonomie financière par rapport à l'autorité masculine. Le salaire est certes modeste, mais en recevant quatre enfants ensemble, il équivaut à celui d'une ouvrière d'usine.

Les ayant côtoyées pendant quinze ans dans un cadre professionnel, j'ai pu apprécier les qualités nécessaires pour répondre aux demandes d'un enfant séparé de sa famille et placé dans une famille qui n'est pas la sienne.

Depuis 1977, les nourrices sont devenues « assistantes maternelles » puis « familles d'accueil », incluant tous les membres de la famille dans le rôle éducatif.

IDENTITES FEMININES

24. **Adrien DUBOIS** (CRAHAM, Université de Caen), *La solidarité féminine en Normandie à la fin du Moyen Age d'après les lettres de rémission.*

Tandis que les historien-ne-s de la justice s'attachent à comprendre ce que la violence entre hommes révèle de leur sociabilité, ils interprètent encore trop volontiers le « crépage de chignons » comme la manifestation d'une haine ou d'une difficulté à communiquer entre femmes. Si le cliché de la jalousie féminine n'est jamais loin, il semble également qu'intervienne dans cette construction la volonté d'affirmer l'impossibilité de la solidarité féminine.

Les lettres de rémission permettent pourtant d'observer des signes de cette solidarité, qui se manifeste aussi bien dans le travail que dans les distractions, et peut regrouper l'ensemble des femmes d'un village face au danger pressant de l'arrivée d'hommes de guerre. L'objectif de la communication sera de tenter de montrer comment se met parfois en place cette partition sexuée d'une communauté et ce qu'elle révèle des solidarités genrées.

25. François NEVEU et Claire RUELLE (Société des Antiquaires de Normandie), *Jeanne d'Arc et les femmes de Rouen*.

Jeanne d'Arc n'est venue en Normandie que pour y être jugée et pour y mourir. Pendant les six mois de sa présence dans la région, elle n'a guère quitté le château de Rouen. Pourtant, les deux procès, et surtout celui de condamnation (1431), nous apporte un témoignage saisissant sur les premières années et sur l'éducation d'une fille de paysans. À bien des égards, la jeunesse de Jeanne peut être rapprochée de celle des femmes de son temps et, surtout, des femmes de « milieux populaires », sur lesquelles nous avons si peu d'informations. Au cours de son procès, Jeanne elle-même en est consciente et elle n'hésite pas à se comparer aux femmes de Rouen. Il est donc très intéressant d'étudier ses années villageoises et de les mettre en relation avec les connaissances que nous avons sur la société paysanne normande du XV^e siècle. Dans cette optique, Jeanne apparaît comme l'archétype de la « femme du peuple » en Normandie, au cours de la guerre de Cent Ans.

26. Alexis DOUCHIN (Société parisienne d'Histoire et d'Archéologie normandes), *Clôture monastique et identité féminine dans le nécrologe des bénédictines de Valognes (1659-1757)*.

La clôture des abbayes de femmes, mesure de discipline progressivement généralisée par l'Église post-tridentine avec le consentement des autorités civiles, constitue l'un des problèmes les plus discutés, depuis une trentaine d'années, par les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire des femmes et du genre. Confié aux bénédictines réformées dès sa fondation en 1623, le monastère édifié au sud de la ville de Valognes à partir de 1629 et érigé en abbaye royale sous le titre de Notre-Dame-de-Protection, en 1646, fournit un cas d'étude intéressant. Comme ailleurs, les femmes qui y font profession « meurent au monde » et, recluses derrière les hauts murs qui en ceignent les bâtiments, deviennent « invisibles ».

Ici toutefois, l'étude du nécrologe des religieuses tenu à l'abbaye entre 1659 et 1757 permet d'analyser plus précisément la manière dont elles vécurent et négocièrent individuellement la clôture de leur communauté. La rédaction systématique d'une nécrologie par les religieuses, dans les semaines suivant le décès de leur sœur, a produit un *corpus* de plus de 130 notices allant de quelques lignes à plusieurs pages. Elle témoigne de leur préoccupation de conserver le souvenir des disparues et de faire connaître leurs vertus. Soucieuses d'édifier leurs lecteurs, les rédactrices du nécrologe illustrent leurs portraits de quantités d'exemples concrets touchant aux activités quotidiennement pratiquées par les religieuses au sein de l'abbaye ; elles y ajoutent volontiers un aperçu du cheminement spirituel de chacune. On y voit les corps et les âmes à la peine, mais aussi, en dépit de la place très réduite faite aux hommes dans le nécrologe, l'affirmation dans le cloître et dans le monde de consciences féminines qui se révèlent dans la gestion du patrimoine, les soins dispensés aux pensionnaires âgées, l'éducation des filles, les travaux d'écriture, les arts ou la mystique.

27. Lucie GUYARD (Étudiante, Université de Rouen), *Le vagabondage féminin rouennais (XVIII^e siècle)*.

Notre travail vise à étudier de manière quantitative, mais surtout qualitative, le vagabondage féminin au XVIII^e siècle. L'épicentre de cette recherche est la ville de Rouen, mais l'étude s'étend sur toute la généralité rouennaise (étant donné que c'est à Rouen que sont jugés les cas trouvés). Les sources étudiées sont essentiellement de type judiciaire. En effet, c'est à travers la répression de ce mode de vie qu'il est possible d'observer le plus grand nombre de cas. Il est donc ici question de s'attarder sur la lieutenance générale de police rouennaise (une exception provinciale) et sur la maréchaussée normande. Il est aussi essentiel, pour ce sujet, de prendre en compte les sources émanant des divers bâtiments destinés à accueillir une population que l'on cherche à soustraire à la société (Hôpital général, Dépôt de mendicité, etc.). Enfin, il est nécessaire de travailler sur les sources provenant du pouvoir central (textes de loi, édits...)

Ainsi, il est possible d'observer un vagabondage que nous pourrions appeler « féminin », mais aussi de saisir la manière dont ces femmes sont perçues par la société, par les autorités, par leurs divers contemporains et par elles-mêmes, ainsi que ce qu'elles deviennent une fois empêtrées dans les rouages

judiciaires. Quelques études de cas permettront d'illustrer nos propos tout en soulignant certaines similitudes avec l'époque contemporaine.

28. **Catherine COSTE** (Association François Guizot), *Henriette Guizot de Witt (1829-1908) et sa fille, Marguerite de Wii-Schlumberger (1853-1924), de l'action sociale à la philanthropie féministe.*

- Deux normandes d'adoption

Henriette, fille aînée de François Guizot, vécut avec sa famille auprès de son père, au Val-Richer près de Lisieux, jusqu'à sa mort en 1874.

C'est dans cet environnement campagnard pauvre qu'Henriette, très active sur le plan caritatif, apprit à sa fille, Marguerite, dès son enfance, à venir en aide aux personnes démunies.

- De l'action sociale à la philanthropie féministe

Femme de lettres et initiatrice d'œuvres sociales, en contact avec les romancières et les réformatrices anglaises protestantes, Henriette s'inspirait de leurs idées. Cependant, tout en ayant une haute idée des femmes, elle n'était pas féministe.

Marguerite, longtemps très proche du modèle philanthropique maternel, comprit que l'action associative ne viendrait pas à bout des maux sociaux dont souffraient particulièrement les femmes. Tout en poursuivant son action caritative, elle milita pour le droit de vote des femmes avec l'idée que celles-ci obtiendraient par leurs suffrages des lois sociales sur des sujets qui n'intéressaient pas les hommes. En 1911, elle fut élue présidente de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

Vendredi 18 octobre 2013

29. **Axel AUSTRY** (Étudiante, CRAHAM, Université de Caen), *Étudier les femmes à travers leurs monuments funéraires (XII^e-XIV^e siècles).*

La présentation s'attachera à expliquer de quelle façon et dans quelle mesure on peut étudier les femmes à travers leurs monuments funéraires. Toutefois, en raison du niveau de fortune nécessaire au financement de ces marqueurs de sépulture, mon intervention ne concernera que les membres des élites économiques et sociales.

Dans un premier temps, je présenterai le *corpus* des monuments funéraires et la manière dont je l'ai constitué, à partir des données des sources écrites et de celles issues de prospections personnelles menées en Basse-Normandie. Dans un deuxième temps, j'exposerai les différents signes susceptibles de véhiculer des caractères d'identités féminines : lieux d'inhumation, types de monuments, représentations (posture, costume), aspects symboliques, épitaphes. Enfin, je finirai par une réflexion sur les études qu'il serait possible de mener autour de ces questions et sur l'intérêt historique, archéologique et patrimonial que présenterait une prospection systématique des lieux de culte et des cimetières, pour une recherche sur les marqueurs de sépulture.

30. **Christophe MANEUVRIER** (OUEN-MRSH, Université de Caen), *Identité de genre et représentations du féminin dans les « sceaux de paysans » du XIII^e siècle.*

Pour des raisons qui nous échappent encore en partie, la Normandie est la seule province du royaume dans laquelle de très nombreux paysans et artisans disposaient d'un sceau personnel qu'ils utilisaient pour authentifier des actes et écrits de natures diverses, mais aussi des produits, notamment textiles ou céramiques. Les actes de la pratique révèlent également que les femmes étaient nombreuses, au sein même des villages, à disposer d'un sceau et à en faire usage. La raison principale de cette exception régionale est certainement à mettre en relation avec l'existence d'un régime matrimonial original qui exclut toute forme de communauté de biens : selon la coutume de Normandie, le mari, seul, ne peut aliéner les immeubles dotaux, et les deux époux devaient agir conjointement, puisque la dot devait normalement être restituée à la dissolution du mariage à la femme survivante ou, en cas de pré-décès, à ses héritiers.

Jusqu'à la mise en place de l'institution du tabellionage, au début du XIV^e siècle, l'épouse, qu'elle soit dotée, héritière ou veuve, était donc tenue de posséder un sceau qui la représente sous la forme d'un nom et

d'une image. L'ensemble constitue une *imago* de la sigillante, son image personnelle, chargée de son *auctoritas*. Comment les femmes sont-elles représentées sur leur sceau ? Sont-elles à l'origine de ces représentations ou bien celles-ci ont-elles été choisies par leurs époux ? Par quels noms sont-elles désignées sur ces sceaux ? Sont-ils hérités ou s'agit-il de ceux de leurs époux ? En quoi, finalement, les sceaux de ces femmes sont-ils à la fois proches et différents de ceux des hommes ? C'est à ces questions que nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à travers un corpus constitué pour une part, des moulages de la collection Normandie des Archives nationales, et pour une autre, d'empreintes de cire provenant des fonds des abbayes de Troarn (Calvados), de Saint-Évroult (Orne) et de la Noë (Eure).

31. **Anne-Marie VIGOT** (Étudiante, CRAHAM, Université de Caen), *Les femmes face à la violence des jeunes hommes, à la fin du Moyen-Âge*.

Les sources judiciaires de la fin du Moyen Âge soulignent l'importance de la violence masculine faite aux femmes. En effet, les lettres de rémission montrent comment, être une femme à la fin du Moyen Âge en Normandie, c'est subir les violences occasionnées, pour un grand nombre, par des jeunes hommes. Les lettres de rémission sont des actes de la chancellerie par lesquelles le roi octroie son pardon à la suite d'un crime ou d'un délit, arrêtant ainsi le cours ordinaire de la justice. La lettre proprement dite est précédée d'une supplique dans laquelle le suppliant ou exposant, demandant la grâce royale, expose le récit des faits qui l'ont conduit à être arrêté, révélant ainsi des aspects essentiels de la vie quotidienne de la fin du Moyen Âge. Ces sources concernent tout particulièrement des jeunes hommes, pour la plupart non mariés. Le cadre de ces violences exercées par les jeunes hommes est ici hors mariage.

Dans cette communication, il s'agira dans un premier temps de présenter les aspects quantitatifs de ces violences faites aux femmes. Elles feront l'objet d'une typologie, puis d'une définition des auteurs et des victimes en montrant quels types de femmes sont concernés par ces affaires. Dans un deuxième temps, nous tenterons de comprendre les raisons de ces violences, en mettant en exergue l'un des aspects essentiels des violences exercées par les jeunes hommes envers les femmes : l'affirmation de la virilité. En quoi les modalités de ces violences suggèrent-elles qu'il s'agit pour ces jeunes hommes de manifester leurs capacités viriles naissantes ?

32. **Édouard ANCEL et Jean BOURIENNE** (Centre havrais de Recherche historique, Montivilliers Hier, Aujourd'hui, Demain), *Madame Jules Ancel née Marie-Louise Le Prévost de Tournion (1818-1875) : une Havraise à la forte personnalité révélée par ses Notes et Souvenirs*.

Issue d'une vieille famille havraise, épouse du grand notable havrais Jules Ancel (négociant, homme politique, élu local et national), Marie-Louise Le Prévost de Tournion a consigné dans ce qu'elle appela le « journal de [sa] vie » toute une série de réflexions couvrant la période 1848-1875. Réflexions sur la situation de la ville du Havre et de la France tant dans des événements précis que dans le mouvement général de l'histoire de son temps ; réflexions sur sa famille et les cercles des amis et relations ; réflexions intimes sur sa conduite dans la vie et les mouvements de son esprit.

Le portrait qui se dégage de cet écrit est celui d'une femme à la forte personnalité, menant intensément de front vie familiale et vie mondaine au Havre, dans la propriété de campagne proche et surtout à Paris. C'est aussi une femme de grande culture et, trait majeur de sa personne, une femme très profondément dévote. Elle se montre également une observatrice passionnée et engagée de la vie politique et de la société à l'échelle du Havre et à celle de la France.

33. **Marion RÉVILLET** (Étudiante, Université de Rouen), *Les premières expériences d'assistance sociale auprès des mères ouvrières : Évreux sous la Troisième République*.

J'ai choisi d'aborder l'histoire de l'assistantat social en me tournant vers des protagonistes qui ont souvent été marginalisées et oubliées à travers l'historiographie, les ouvrières : qui dit ouvrière dit femme, maternité et donc enfants. Ce sujet permet de cristalliser les origines même du système de protection sociale mis en œuvre et perfectionné sous la Troisième République, ainsi que la diversité des acteurs contribuant à mettre en place ce dispositif, dans une localité constituant un « modèle » dans la reprise démographique, insufflée par la politique nataliste appliquée entre 1870 et 1930.

Le corpus bibliographique m'a permis d'observer et de mettre en évidence les mutations sociales perceptibles entre 1870-1930 : c'est-à-dire, le passage de la charité et la bienfaisance (avec l'apparition des dames patronnesses) à l'assistantat social. D'un acte de secours altruiste et moral à la prévoyance sociale (retraite, accident du travail, chômage, misère, maternité...). En même temps le statut des femmes et des enfants évolue. L'ouvrière n'est plus la femme de l'ouvrier, mais elle gagne son statut de travailleuse à part entière et s'émancipe peu à peu de la domination patriarcale, même si le combat n'en est qu'à son tout début. L'enfant n'est plus une gêne mais devient un élève (on passe des salles d'asiles et d'une éducation à dominante religieuse, à l'école maternelle et une éducation laïque, gratuite, mieux adaptée).

Ce mémoire étudiera, dans un premier temps, ce qui a été mis en œuvre plus spécifiquement pour les ouvrières devenant mères : il s'agit d'aborder la protection maternelle et infantile d'un point de vue associatif, hygiénique et sanitaire. Et, dans un second temps, il envisagera l'avenir des enfants ouvriers, leur éducation et notamment l'ouverture de l'éducation féminine avec l'apprentissage et l'accès aux métiers du tertiaire, dont Évreux se révèle un cas représentatif.

En ce qui concerne la délimitation du sujet, 1870-1930, cela va de pair avec la législation en vigueur, symbole d'une politique sociale active caractérisée par un certain nombre de textes à l'origine d'une protection maternelle et infantile qui se développe sous la Troisième République, luttant contre les fléaux tels que la misère et la dépopulation contaminant le pays.

CORPS ET SEXUALITE

34. **Claire AUGER, Jean-Pierre BINAY et Claude BLANLUET** (Société d'Études diverses de Louviers), *Madeleine Bavent, ou le destin pitoyable d'une « impudique magicienne »*.

À travers le destin de Madeleine Bavent, la possédée la plus en vue de l'affaire de Louviers, on retrouve de façon évidente le thème de ce congrès : relation de la femme aux institutions sociales et religieuses, à l'autorité masculine, assimilée par excellence à celle du prêtre, du confesseur ou du juge.

Dans ce « pénible épisode » (abbé Delamare), où se côtoient dérèglements psychiques et sexuels, l'enjeu essentiel n'est-il pas l'évolution d'une conception médiévale de la femme qui, de complice puis victime du diable, accède à une libération qui annonce les grands courants de pensée des XVII^e et XVIII^e siècles ?

À partir des outrances du provincial des Capucins, Esprit de Bosroger, de l'expertise d'inspiration cartésienne du docteur Yvelin, médecin de la reine Anne d'Autriche, à partir du « testament » de Madeleine Bavent, recueilli (et interprété ?) par son confesseur, le P. Desmarests et des études à caractère rationaliste produites par les historiens locaux (Dibon, Barbe, Huet) au XIX^e siècle, peut-on dresser un portrait de Madeleine Bavent, peut-on appréhender la réalité de sa courte vie ?

35. **Jean-Pierre WATTÉ** (Centre de Recherches archéologiques de Haute-Normandie/Société normande d'Études préhistoriques), *Les représentations de la femme aux temps préhistoriques en Normandie*.

En Normandie, les grottes paléolithiques de Gouy et d'Orival ont livré des représentations féminines du type Lalinde-Gönnersdorf : des silhouettes sans tête, ni bras, ni jambes, représentées de profil où le ventre semble occuper une place prépondérante. Au Néolithique, des figurines en terre cuite, très stylisées, ont été mises au jour dans les habitats de Theuville-aux-Maillots et de Louviers, une effigie de déesse-mère a été sculptée dans l'allée couverte de Dampmesnil. Ces images témoignent de la place accordée à la femme dans ces sociétés anciennes, sans que l'on puisse apporter beaucoup de précisions en ce domaine ; au travers d'elles, on perçoit aussi une unité culturelle allant des provinces franco-cantabriques jusqu'à la Sibérie pour le Paléolithique, du monde méditerranéen jusqu'à l'ouest de l'Europe pour le Néolithique.

36. **Clémentine LETELLIER** (Étudiante, CRAHAM, Université de Caen), *La mise en scène du corps féminin dans les fabliaux*.

Les fabliaux sont des contes versifiés qui ont connu un très grand succès entre la fin du XII^e et le début du XIV^e siècle. Écrits par des clercs et des jongleurs, ils sont destinés à faire rire un public diversifié, en utilisant majoritairement un registre grivois. Les femmes présentes dans ces textes sont très souvent des épouses infidèles ou des personnages sexuellement insatiables, mais elles ne sont pas toutes condamnées pour autant. Rusées, elles manipulent souvent leur entourage masculin pour mener la vie qui leur convient. Les auteurs de ces textes critiquent aisément l'institution matrimoniale et préfèrent doter leurs personnages d'amants ou de maîtresses. Si de nombreux auteurs mettent en garde les hommes qui les écoutent contre les femmes, d'autres encouragent ces dernières à vivre libres. De la même manière, la mise en scène du corps féminin n'est pas systématiquement critiquée. Mais comment les femmes mettent-elles en scène leur corps ?

Parmi les 128 fabliaux, 33 textes seront étudiés. Ils correspondent aux contes écrits en Normandie, ou dont l'histoire se déroule en Normandie. La plupart d'entre eux sont intéressants pour comprendre la mise en scène du corps féminin. Toutefois, avant d'étudier ce corps, il convient de comprendre comment les auteurs représentent les femmes. Nous verrons ensuite qu'une grande majorité des personnages féminins sont qualifiés de beaux, et qu'il est possible d'en dégager un archétype de beauté. La beauté, ainsi que la forte symbolique de la chevelure féminine et le goût prononcé pour la pratique du bain permettent également de présenter un corps féminin systématiquement beau. Enfin, la mise en scène de ce beau corps passe par l'usage des vêtements, le goût marqué pour les parures et la pratique du maquillage. Si l'étude de certains de ces thèmes laisse entrevoir une critique de la part des auteurs, d'autres semblent au contraire tout à fait ordinaires et ne font pas l'objet d'observations très poussées.

37. **Paul MANEUVRIER-HERVIEU** (Étudiant, CRAHAM, Université de Caen), *L'amour interdit : femmes et clercs dans le Registre d'Eudes Rigaud (1248-1269)*.

Thème récurrent lorsqu'il s'agit d'amour, l'interdit occupe une place centrale dans les relations entre les femmes et les hommes. Depuis la réforme grégorienne, et la promulgation des conciles de Latran IV, il est interdit aux clercs ordonnés de se marier, mais aussi d'entretenir des relations charnelles avec des femmes. Afin d'approcher cet amour interdit et bien réel entre les femmes et les clercs séculiers, nous disposons d'une source unique en son genre, le registre des visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen de 1248 à 1275. Dans son registre, l'archevêque a consigné, lors de chacune de ses visites, tout ce qu'il rencontrait d'anormal en ce qui concerne les prêtres de son diocèse, nous offrant du même coup un tableau fidèle des mœurs du clergé telles qu'elles pouvaient exister au milieu du XIII^e siècle.

Dans cette peinture du clergé réalisée par l'archevêque, les femmes sont omniprésentes. Il conviendra donc de chercher quelles sont les femmes qui développent des relations amoureuses ou simplement charnelles avec des clercs, et d'en dresser une typologie. Par la richesse des informations retranscrites dans le registre, il est également possible d'approcher quantitativement le nombre de prêtres qui entretiennent de telles relations avec des femmes et ne respectent pas la continence incombant de fait à leur état. Dans un second temps, on tentera d'expliquer l'importance quantitative de ces relations et les raisons pour lesquelles les prêtres furent autant le sujet des désirs féminins.

38. **Paul LABESSE** (Amys du Vieil Eu, Amis du Musée Louis-Philippe et du château d'Eu), *Enquête sur les jeunes filles à marier dans la Seine-Inférieure en 1811*.

En 1810, à l'apogée de sa gloire, l'empereur Napoléon reconnut l'utilité de procurer à ses généraux des établissements par mariage. Aussi fit-il procéder à une enquête sur les jeunes filles normandes à marier, les plus riches héritières non encore mariées, de l'âge de 14 ans et au-dessus.

Un certain nombre de critères était à remplir (qualité des parents, leur fortune, mais aussi la dot présumée et les agréments physiques ou les difformités de la jeune fille). L'ensemble constitue un tableau révélateur de la société de l'époque concernant la condition féminine et sa perception.

39. **André GOUDEAU** (Cercle d'Études vernonnais), *La prostitution au XIX^e siècle dans l'Eure*.

Au XIX^e siècle, la France fit le choix du réglementarisme en matière de prostitution. Celle-ci étant considérée comme un mal nécessaire, il fut décidé de tolérer et d'encadrer l'amour vénal comme le recommandait le médecin Alexandre Parent-Duchatelet en 1836 dans son livre *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous l'axe de la morale et de l'hygiène*. Comment ce réglementarisme fut-il appliqué dans l'Eure ? Quelles furent les dispositions essentielles des arrêtés pris par les municipalités du département ? Dans les principales villes, on trouvait des maisons de tolérance où se déroulait – selon le mot d'un préfet – « la honteuse industrie ». Fréquemment, les voisins de ces maisons de prostitution réclamaient leur fermeture ou leur déplacement. Combien de « maisons closes » ont-elles été tolérées par les maires dans l'Eure au cours du XIX^e siècle ?

Les autorités recensaient les « femmes publiques » dûment encartées et, à côté de ces « filles soumises », existaient des prostituées « libres » non répertoriées et traquées par la police. Combien de femmes se prostituaient dans l'Eure ? De quels départements venaient ces « filles publiques », issues de milieux modestes et n'ayant le plus souvent exercé aucune activité professionnelle ? Il est possible de répondre à ces questions grâce aux registres tenus par la Police des mœurs et aux enquêtes menées par l'administration.

Afin de prévenir le « péril vénérien », les prostituées étaient soumises à des visites sanitaires. Parfois atteintes de la syphilis ou de la blennorragie, elles transmettaient ces maladies aux soldats qui constituaient une bonne part de leur clientèle. Régulièrement, les autorités militaires alertaient le préfet et les maires, leur demandant des mesures sévères afin d'endiguer le développement des maladies vénériennes.